

Image not found or type unknown



visa rapprochement familial

Par **marqi**, le **25/12/2008** à **20:02**

bonjour,

je suis francais marié avec une brésilienne en France en juillet dernier , qui est entrée pour un séjour tourisme de 3 mois ; a l'issue des 3 mois ma femme n'est pas repartie dans son pays d'origine pour demander un visa long séjour de rapprochement familial

Peux-t-on demander un visa dans une préfecture pour qu'elle reste en France ?

Où doit-on retourner au Brésil pour demander le visa pour rapprochement familial,

Peux-t-on être embêté à Roissy à la police des frontières ?

Merci de votre réponse